



## **PETITION POUR L'ABANDON DU PROJET DE FUSION DES SECTEURS D'ASSIETTE A RENNES**

La politique de poursuite des suppressions d'emplois qui continue à la DGFIP se traduit par de nouvelles restructurations et fusions de services.

Ainsi, pour les SIP de Rennes, la direction a évoqué lors du CTL du 30 novembre son intention de procéder à des fusions de secteurs d'assiette.

La direction utilise le prétexte d'un « meilleur soutien aux agents » (*dixit M Jean-Bernard Franque, directeur-adjoint du Pôle gestion fiscale lors du CTL du 30 novembre*) pour justifier son projet.

Mais personne n'est dupe : il ne s'agit pour la direction que de faire peser sur un nombre d'agents plus important les conséquences des suppressions d'emplois et des sous effectifs.

La fusion des secteurs ne se traduit que par davantage de polyvalence, des équipes de travail surdimensionnées, la remise en cause de la sectorisation géographique, pourtant gage de qualité reconnu par chacun et une industrialisation des tâches qui ont pour conséquences la dégradation de la qualité du service public ainsi que des conditions de travail des agents.

Une telle restructuration ne résoudrait donc aucune difficulté, bien au contraire, la démonstration en a déjà été faite dans les directions qui ont procédé à de telles fusions.

Ce projet de fusion des secteurs à Rennes doit donc être abandonné au profit d'une réflexion sur le renforcement des secteurs actuels et sur la nécessité de création de nouveaux secteurs.

Cette réflexion doit être menée en lien avec l'augmentation des charges de travail liées à l'explosion démographique du département et plus particulièrement de l'agglomération rennaise, deux fois supérieure à la moyenne nationale.

De plus, M Mariel, qui a reçu une délégation d'agents avec leurs organisations syndicales le 15 janvier, a répondu qu'à cette étape ce sujet ne constituait qu'une réflexion.

S'agissant d'une initiative locale, M Mariel a donc toute latitude pour revoir la position de la direction, ce qui constituerait un signe positif dans le cadre du dialogue social et un signal d'écoute adressé aux agents dans un contexte particulièrement lourd..

Dans le cas contraire, les organisations syndicales envisageront avec les agents les suites à donner afin d'obtenir satisfaction sur cette revendication.



